

lité, en faisant dresser avec le plus grand soin des statuts et réglemens à leur usage. Puis, ayant déclaré qu'ils désiraient les observer sous la « juridiction » de l'archevêque comte de Lyon, ayant la juridiction ordinaire de la ville, ils se pourvurent auprès du courrier et du juge de la cour séculière du prélat, à l'effet d'obtenir cette faveur, qui leur fut gracieusement octroyée.

Jusque là, la royauté du jeu de la couleuvrine n'avait été qu'une distinction purement honorifique, et nul n'avait encore eu l'idée d'obéir à celui qui en était investi. Or, ayant reconnu les inconvénients du manque absolu de subordination, on rendit cette dignité effective et elle fut mise au concours, non point par voie d'élection, — on se garda bien d'user de ce moyen, « à cause des envyes et murmurations, » — mais ainsi que nous allons le rapporter.

« La sorte et manière comme fut fait et estably le premier Roy des colevriniens en ceste ville et cité de Lyon,

« L'an mil cinq cents et ung et le premier jour du mois de juing, aux foussez de ceste ville de Lyon, près la porte de la Lanterne, sus deux bigues fort longues fut posé un papegaud (simulacre d'oiseau en bois ou en carton, qui servait de cible aux tireurs) ayant devant son estomac un petit escu d'acier, ataché à une cheville de fer, et fut dit et arresté entre les ditz que celui qui abatroit le papegaud du cop (coup) de sa couleuvrine serait Roy sur tous les autres, ung an entier, et de chacun d'eulx honoré et obéy selon les statuz et ordonnances cy dessoubz escriptes et déclairées; et celluy qui, sans abatre le dit papegaud, sur icelluy ferait le meilleur cop, le touchant ou le dit escu, serait connestable

que le Consulat avait fait édifier, « à cause de la malladie contagieuse » était desservie par les PP. Minimes, et les arquebusiers s'y rendaient processionnellement le dimanche qui suivait la fête de leur patron.